



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **05 FEVRIER 2024**

Délibération n° **DEL-2024-0011**

Objet : Partenariat avec la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Grenoble au titre de l'année 2024

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

13 FEV. 2024

et publié le

13 FEV. 2024

Secrétaire de séance :
Christelle MEGRET

Le lundi 5 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 30 janvier 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Youcef TABET, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Patrick AYACHE à Serge POMMELET, Patricia BAGA à Clara MONTEIL, Philippe BAUDAIN à Agnès DUPON, Michèle FLAMAND à Claude BENOIT, Pierre FORTE à Martine VENTURINI, Nelly GADEL à Youcef TABET, Annick GUICHARD à Anne-Françoise BESSON, Hervé LENOIRE à Patrick BEAU, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Brigitte SORREL à Françoise MIDALI, Christophe SUSZYLO à Zakia BENZEGHIBA

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Une convention de partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble (CCIG) est signée annuellement. Afin de confirmer ce partenariat, Monsieur le Président propose un nouveau conventionnement pour l'année 2024, afin d'accompagner les commerçants et les communes dans leurs projets, dont voici les grandes lignes :

1. Etude de marché : « actualisation » :

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire.

Il est proposé de procéder à une mise à jour des principaux éléments de l'étude de marché de 2021 en intégrant l'ensemble des données actualisées.

2. Etude de marché : « Focus projet » :

L'étude de marché de 2021 dans sa version actualisée de 2024 est un outil intéressant d'aide à la décision. Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite cependant des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « focus projet » sont réalisées pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle que celui retenu en 2022 et 2023, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2024 en fonction des besoins exprimés par Le Grésivaudan. Cette enveloppe comprend la seconde partie de l'étude sur l'ancien Hôtel du Pic de la Belle étoile sur la commune de Le Haut Bréda.

3. Atelier à destination des Unions commerciales du Grésivaudan :

La CCIG propose d'aider Le Grésivaudan à mener une démarche d'animation à destination des associations de commerçants du territoire à travers l'organisation d'un temps fort sur l'année 2024.

Ainsi, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, elle mettra en place et animera un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une union commerciale.

Le programme précis de l'atelier sera validé en amont, en concertation avec Le Grésivaudan.

4. Fichier des entreprises :

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, le fichier des nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan...) sera adressée régulièrement.

5. Atelier à destination des entreprises industrielles :

La CCI de Grenoble, par le biais du réseau Ecobiz, mettra en place et animera un atelier sur une thématique à définir pour les entreprises du Grésivaudan et sur le territoire du Grésivaudan, dans le courant de l'année 2024, idéalement au 1^{er} trimestre. Une visite d'entreprise pourra compléter cet atelier.

Pour rappel, en 2021 la thématique du marketing digital avait été proposée chez Régus Montbonnot, en 2022 l'entreprise Airstar avait accueilli la thématique « comment rebondir après la crise » et en 2023, c'est chez Winoa que l'atelier autour de l'éco-responsabilité a été développé.

Le coût total du partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble au titre de l'année 2024 s'élève à 15 150 € TTC.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 - Budget principal - Chapitre 65 - Article 65888 – Analytique SUBCAS – Gestionnaire COMMERCE.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver le partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble au titre de l'année 2024,
- De verser à la CCIG la somme de 15 150 € dans le cadre de ce partenariat 2024,
- De l'autoriser à signer la convention annexée ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

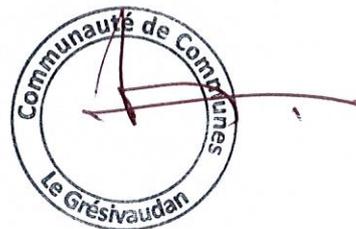
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **05 FEV. 2024**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20240205-DEL-2024-0011-DE
Date de télétransmission : 13/02/2024
Date de réception préfecture : 13/02/2024

CONVENTION

entre

la Communauté de communes Le Grésivaudan

et

la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble

Entre les soussignés,

La Communauté de communes Le Grésivaudan,
Représentée par son Président, Monsieur Henri Baile,
Dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre - 38926 CROLLES Cedex,
Agissant en vertu de la délibération

ci-après désignée Le Grésivaudan (ou la Communauté de communes),

d'une part,

et

La Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble,
Représentée par son Président, Monsieur Pierre Streiff
Dont le siège est situé 5-7 place Robert Schuman- CS 90297 – 38016 Grenoble
cedex 1

ci-après désignée la CCI de Grenoble

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

Préambule

Ce partenariat a pour objectif de renforcer la coopération générale entre la CCI de Grenoble et la Communauté de communes Le Grésivaudan, engagée depuis plusieurs années.

Article 1 : Objet

Le présent contrat de partenariat précise les conditions dans lesquelles la CCI de Grenoble et Le Grésivaudan coopèrent, à partir de leurs compétences respectives, selon les axes principaux de cette coopération présentés ci-dessous.

Des réunions entre les équipes de la CCI de Grenoble et du Grésivaudan permettront de préciser et d'adapter si nécessaire les modalités opérationnelles de ces actions.

Article 2 : Engagements

1- Etude de marché : actualisation

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire.

Il est proposé de procéder à une mise à jour des principaux éléments de l'étude de marché de 2021 en intégrant des données actualisées disponibles rendant compte des évolutions récentes des pratiques de consommation. Ce travail permettra de disposer d'une base de données actualisée des potentiels de développement pour chaque commune du territoire.

De plus, le marché complémentaire des excursionnistes fera l'objet d'une estimation sur les principaux pôles touristiques du territoire.

Les détails de l'action sont présentés dans la fiche action annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 5 250 € TTC.

2- Etude de marché : « Focus projet »

L'étude de marché de 2021 dans sa version actualisée de 2024 est un outil intéressant d'aide à la décision. Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite cependant des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Pour cela, des études de marché succinctes, nommées « focus projet » sont réalisées pour questionner la faisabilité économique des projets portés par les communes du Grésivaudan.

Sur le même modèle que celui retenu en 2022 et 2023, la CCIG propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2024 en fonction des besoins exprimés par la CC Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la fiche action annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 7 500 € TTC.

3- Ateliers à destination des Unions commerciales

La CCIG propose d'aider la CC Le Grésivaudan à mener une démarche d'animation à destination des associations de commerçants du territoire à travers l'organisation d'un temps fort sur l'année 2024.

Ainsi, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, elle mettra en place et animera un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Le programme précis de l'atelier sera validé en amont, en concertation avec la CC Le Grésivaudan.

Les détails de l'action sont présentés dans la fiche action annexée à la présente convention.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 1 200 € TTC.

4- Fichiers des entreprises

Le Grésivaudan peut obtenir, deux fois par an, les nouvelles entreprises créées sur son territoire. Par ailleurs, la liste des entreprises faisant l'objet d'une procédure judiciaire (liquidation, plan de continuation...) sera adressée régulièrement.

Coût de l'intervention

Les informations sont mises gracieusement à disposition de la CC Le Grésivaudan dans le cadre du partenariat.

5- Atelier à destination des entreprises industrielles

La CCI de Grenoble, par le biais du réseau Ecobiz, mettra en place et animera un atelier sur une thématique à définir pour les entreprises du Grésivaudan dans le courant de l'année 2024.

La prestation consiste en :

- l'élaboration d'un e-mailing,
- la constitution du fichier,
- l'envoi de l'e-mailing (+1 relance si nécessaire)
- la construction puis l'animation d'un atelier de 3 heures,
- la sélection d'une entreprise du Grésivaudan du réseau Ecobiz ou un lieu à définir sur le Grésivaudan qui accueillera l'atelier.

Coût de l'intervention

Le coût total de l'intervention à la charge de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'élève à 1 200 € TTC.

Article 3 : Montant

Pour l'ensemble de ce partenariat, Le Grésivaudan verse à la CCI de Grenoble un montant forfaitaire de 15 150 € TTC.

Article 4 : Durée

La présente convention entre en vigueur à compter **du 1er janvier 2024.**
Elle est conclue pour une durée de 1 an, soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 5 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, il sera procédé à une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception. A l'expiration du délai de mise en demeure et si celle-ci est restée infructueuse, il pourra être procédé à la résiliation pour faute de la partie défaillante.

Article 6 : Litiges - Attribution de compétence

Nonobstant toute autre disposition contractuelle, les parties s'entendent pour donner attribution de compétence aux juridictions administratives en cas de litige né de l'exécution de la présente convention. Elles s'engagent par ailleurs, préalablement à la saisine des juridictions administratives, à tout mettre en œuvre afin de trouver un accord amiable.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux.

Fait à
le

Pour la Communauté de communes
Le Grésivaudan

Le Président,
Henri Baile

Pour la Chambre de commerce
et d'industrie de Grenoble

Le Président,
Pierre Streiff



Etude de marché globale sur le territoire du Grésivaudan : actualisation



Objectifs :

Identifier et spatialiser les opportunités de développement de nouvelles activités commerciales sur Le Grésivaudan.

Prioriser puis orienter et accompagner les actions des collectivités pour impulser l'implantation de nouveaux commerces.

Contexte

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les pôles commerciaux du territoire.

Préférence pour les différents formats de distribution, arbitrages entre les postes de dépenses, habitudes de fréquentation... les tendances de consommation sont en constante évolution. Des données actualisées sont aujourd'hui disponibles. Les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes ont notamment réalisé en 2022 une nouvelle campagne d'enquête sur la consommation des ménages permettant, à travers l'observation des flux, d'identifier les évolutions marquantes dans les comportements des consommateurs.

La CCI de Grenoble propose de procéder à une mise à jour des principaux éléments de l'étude de marché réalisée en 2021. Ce travail permettra de disposer d'une base de données actualisée des potentiels de développement pour chaque commune du territoire.

Description de l'action :

Il s'agit d'intégrer à la base construite en 2021 les données actualisées permettant d'évaluer le volet « demande » du marché local. Plus précisément, les variables suivantes seront mises à jour :

- projection du nombre de ménages, résidences secondaires, emplois salariés (données 2020 disponibles) ;
- dépenses annuelles moyennes par ménage et par postes d'achat (données 2021 disponibles) ;
- part de marché des différents formats de distribution (données 2022 disponibles) ;
- taux d'emprise des pôles commerciaux (données 2022 disponibles).

Les apports touristiques estimés en 2021 au titre de la clientèle des touristes en séjour sur le territoire seront réintégrés dans la version actualisée de la base de données.

Le marché complémentaire des excursionnistes fera l'objet d'une estimation sur les principaux pôles touristiques du territoire. Les apports évalués sur la base de l'étude du cabinet ID Tourism « Impact des excursionnistes sur le commerce local » seront intégrés à la version actualisée de la base de données.

Concernant le volet « offre » du marché local, les données issues du recensement des rez-de-chaussée commerciaux de 2021 seront réintégrées dans la version actualisée de la base.

Au préalable, une vérification systématique des grandes surfaces de distribution sera néanmoins réalisée. Dans l'hypothèse où des changements survenus dans l'équipement commercial des communes seraient connus, ceux-ci seront bien entendu pris en compte également.

A noter que les ratios de chiffre d'affaires moyen utilisés pour évaluer le montant des marchés occupés ne seront pas modifiés par rapport à la version de 2021. En effet, les dernières données disponibles concernent les exercices comptables 2021 et sont par conséquent en partie faussées par les effets de la crise sanitaire.

Les résultats des investigations menées conduiront à la construction d'une base de données actualisée qui sera remise à la Communauté de communes Le Grésivaudan..

Une courte synthèse axée sur les changements majeurs observés quant aux perspectives de développement identifiées pour chaque commune (partie « perspectives » des fiches communales) sera également rédigée et présentée lors d'une réunion technique à la CC Le Grésivaudan.

Public cible : Techniciens, élus et partenaires institutionnels du Grésivaudan	Durée : environ 3 mois / Période : second trimestre 2023
Lieu de réalisation : CCI Grenoble / Communauté de communes Le Grésivaudan	Référent : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Base de données actualisée	Indicateurs de résultats : Mise à disposition de la base
Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Participation financière de la CC Le Grésivaudan à hauteur du temps / agent alloué sur les travaux produits	Participation de la CC Le Grésivaudan 5 250 €



Etude de marché : « Focus projet »



Objectifs :

Cibler les activités à implanter pour développer ou renforcer l'offre commerciale locale sur le territoire du Grésivaudan

Définir ou affiner les contours d'un projet de création de commerce

Vérifier le potentiel de viabilité économique d'un projet

Contexte

La CCI de Grenoble a réalisé en 2021 une étude de marché pensée comme un outil d'aide à la décision pour l'appui à la création de commerces de proximité et l'implantation de grandes et moyennes surfaces sur les grands pôles commerciaux du territoire. Celle-ci a permis d'identifier et spatialiser les opportunités de développement de nouvelles activités commerciales sur le Grésivaudan. Cette étude fera l'objet d'une actualisation en 2024.

Cette modélisation à l'échelle du territoire nécessite des investigations complémentaires pour être déclinée en « mode projet ». Certains projets impliquent également une approche élargie du marché pour apprécier efficacement leur potentiel de viabilité.

Dans la continuité des études réalisées en 2022 et 2023, il est proposé de poursuivre la réalisation des « focus projet » tout au long de l'année 2024.

Description de l'action :

Il s'agit de réaliser des études de marché succinctes, nommées « focus projet » pour questionner la faisabilité économique des projets commerciaux portés par les communes du Grésivaudan.

Leur contenu sera adapté en fonction des problématiques spécifiques à chaque projet mais suivront globalement la trame la suivante :

- Une rencontre préalable avec la municipalité concernée et la CC Le Grésivaudan afin de cerner les contours du projet et fixer les attendus de l'intervention.
- Une évaluation affinée du marché sur la zone de chalandise du projet (approche quantitative et qualitative).
- Une analyse des conditions de viabilité et facteurs de succès (composition de l'offre, positionnement, localisation, mode de gestion ...).
- Une présentation des conclusions à la municipalité et à la CC Le Grésivaudan.

La CCI propose de fixer une enveloppe prévisionnelle de 10 jours de travail, mobilisables sur l'ensemble de l'année 2024 en fonction des besoins exprimés par la CC Le Grésivaudan.

Une étude portant sur la réhabilitation de l'ancien hôtel du Pic de la Belle Etoile sur la commune du Haut-Bréda est actuellement en cours. Une première étape visant à cerner les potentialités du marché a été réalisée sur les crédits alloués au titre de l'année 2023. Une seconde étape centrée sur les perspectives d'action sera financée au titre de la convention 2024. La durée de celle-ci est estimée à environ 4 jours de travail.

Les 6 jours restant seront utilisés pour éclairer la mise en œuvre de projets supplémentaires à définir.

Il est précisé que le temps réel alloué par projet sera affiné en amont des demandes en fonction de leur complexité. A titre d'information, la réalisation d'un « focus projet » simple nécessite entre 2,5 à 3 jours de travail.

Public cible : Techniciens, élus des communes du Grésivaudan	Durée : 1 an / Période : année 2024
Lieu de réalisation : CCI Grenoble / Communes du Grésivaudan	Référent : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Focus projet	Indicateurs de résultats : Production des livrables
Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Participation financière de la CC Le Grésivaudan à hauteur du temps / agent alloué sur les travaux produits	Participation de la CC Le Grésivaudan 7 500 € (montant maximum alloué, coût « réel » en fonction des réalisations)



Atelier à destination des Unions
Commerciales



Objectifs :

**Participer à la professionnalisation des commerçants impliqués dans la gestion des Unions commerciales (associations de commerçants et artisans avec vitrine)
Animer et fédérer les réseaux locaux de commerçants**

Contexte

La Communauté de communes Le Grésivaudan souhaite apporter son soutien au dynamisme du commerce local. Il s'agit de s'inscrire en complément des actions menées par les communes du territoire à qui la compétence commerce est attribuée.

Une démarche a été initiée en 2022 afin de mieux cerner les besoins des Unions commerciales du territoire et identifier les axes d'intervention pertinents. Au terme de ces investigations, les besoins exprimés portent notamment sur un apport d'outils et méthodes pour gérer plus efficacement les Unions commerciales et leurs actions. Les commerçants impliqués sont également en attente de temps d'échange avec leurs pairs.

Sur l'année 2023, la CCIG a proposé d'aider la CC Le Grésivaudan à initier une démarche d'animation à destination des Unions commerciales du territoire à travers l'organisation de deux temps forts. Compte-tenu de l'intérêt suscité chez les commerçants, il est proposé de reconduire cette action pour l'année 2024.

Description de l'action :

La CCI de Grenoble, par le biais de son réseau de conseillers et partenaires, mettra en place et animera au cours de l'année 2024 un atelier / formation à destination des commerçants impliqués dans le fonctionnement d'une Union commerciale.

Cet atelier sera construit sur un format de deux heures (apports méthodologiques + temps d'échange). Ils se dérouleront sur le territoire du Grésivaudan, en un lieu à définir.

Le programme précis de chaque atelier sera validé en amont, en concertation avec la CC Le Grésivaudan.

Public cible : Unions commerciales / associations de commerçants et artisans avec vitrine	Période : année 2024
Lieu de réalisation : CC Le Grésivaudan	Référent : Cécile Villard, chargée d'études
Résultats attendus : Atelier / formation	Indicateurs de résultats : Tenue d'un atelier sur Le Grésivaudan
Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	

Modalités de financement :

Coût forfaitaire de 1 200 €

Participation de la CC le Grésivaudan 1 200 €



Atelier à destination des
entreprises industrielles



Objectifs :

**Former les dirigeants et collaborateurs des entreprises industrielles du Grésivaudan,
Faire se rencontrer les dirigeants et collaborateurs des entreprises industrielles du
Grésivaudan autour d'une visite d'entreprise,
Valoriser une entreprise industrielle.**

Contexte

La CCI de Grenoble, par le biais du réseau Ecobiz, propose d'accompagner la Communauté de communes Le Grésivaudan dans la valorisation d'une entreprise industrielle via une visite d'entreprise, couplée à un atelier-formation sur un thème rassembleur et d'actualité.

Ces ateliers-visites sont récurrents depuis 2021 (la thématique du marketing digital avait été proposée chez Régus Montbonnot). En 2022, l'entreprise Airstar avait accueilli la thématique « comment rebondir après la crise » et en 2023, c'est chez Winoa que l'atelier autour de l'éco-responsabilité a été développé.

Description de l'action :

La Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble, via son réseau Ecobiz, mettra en place et animera un atelier sur une thématique à définir pour les entreprises du Grésivaudan et sur le territoire du Grésivaudan, dans le courant de l'année 2024, idéalement au 1^{er} trimestre. Une visite d'entreprise pourra compléter cet atelier.

Le programme précis de l'atelier-formation sera validé en amont, en concertation avec la CC Le Grésivaudan.

Public cible : Entreprises industrielles du Grésivaudan et du réseau Ecobiz.	Période : Année 2024, idéalement au 1 ^{er} trimestre
Lieu de réalisation : CC Le Grésivaudan	Référents : chargé(e) de mission Ecobiz
Résultats attendus : Atelier / formation et visite d'entreprise industrielle	Indicateurs de résultats : Tenue d'un atelier-formation dans une entreprise du Grésivaudan, avec au moins 8 à 10 entreprises présentes
Partenaires de l'opération : CC Le Grésivaudan et CCI de Grenoble.	
Modalités de financement : Coût forfaitaire de 1 200 €	Participation de la CC le Grésivaudan 1 200 €